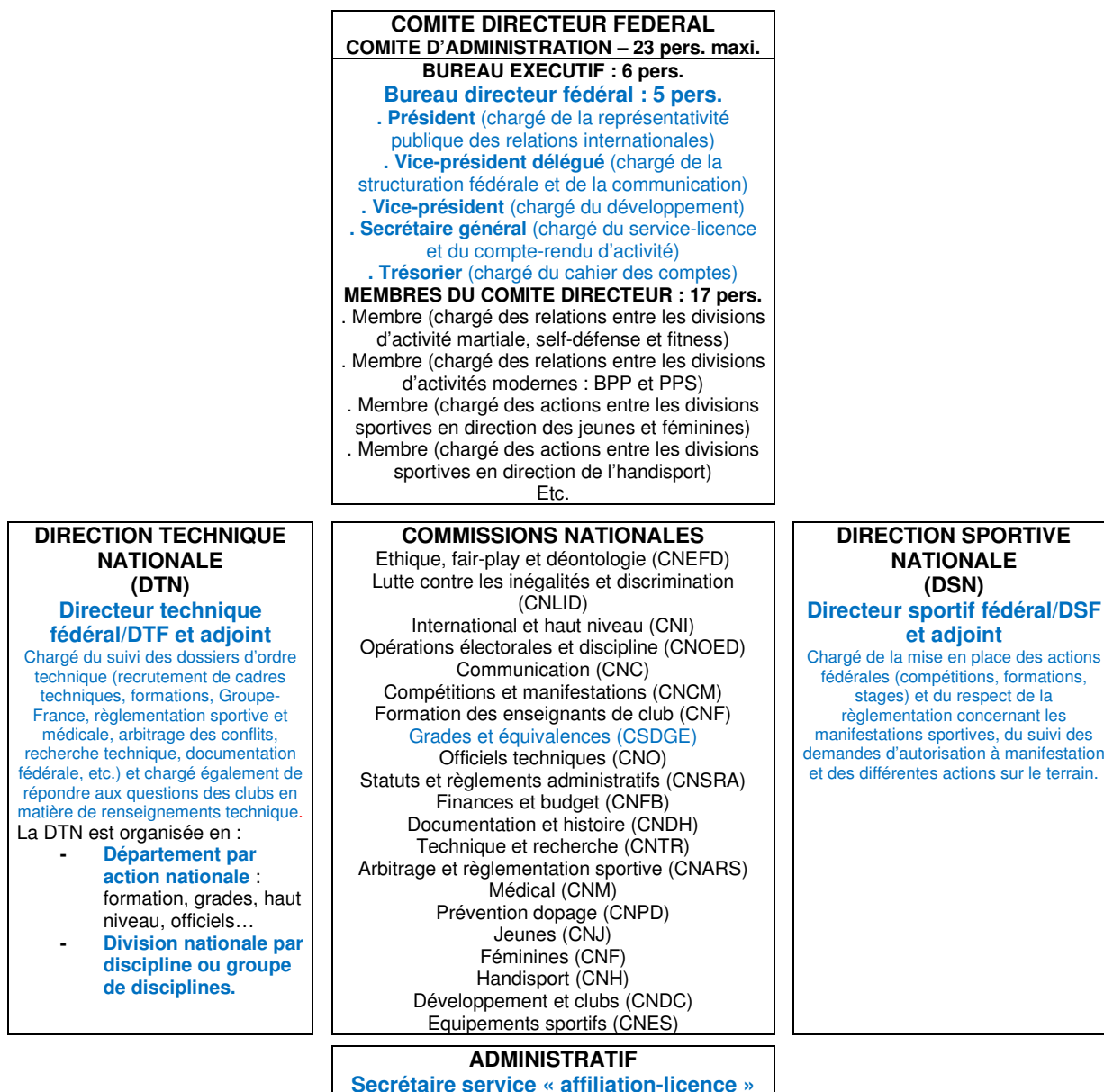


STRUCTURATION FEDERALE DE LA FSC

En bleu : les entités & postes-clés pour le fonctionnement de la fédération



STRUCTURATION SPORTIVE DE LA DTN :

UN DÉPARTEMENT NATIONAL PAR ACTION TRANSVERSALE (formation, grades, haut niveau, officiels...)

UNE DIVISION NATIONALE PAR DISCIPLINE OU GROUPE DE DISCIPLINES PROCHES

ARTS MARTIAUX **ACT. DEFENSE** **ACT. FITNESS** **BOXES PIEDS-POINGS** **PIEDS-POINGS-SOL** **HANDI**

SITE INTERNET DE LA FSC

PRISE DE LICENCE :

UNE seule affiliation par club et UNE seule licence par personne.

Une prise de licence au choix dans les différentes disciplines (c'est-à-dire qu'un même club peut prendre des licences dans les disciplines qu'il pratique notamment en compétition sachant que la licence est transversale)

Sur le site Internet, un même club peut apparaître dans différentes divisions sportives,

mais un même nom ne peut être présent que dans une seule division

STRUCTURATION PROPRE

A UNE DIVISION SPORTIVE

Un Responsable de division nationale (RDN)

par discipline (chargé de la mise en place des

actions sportives propre à sa discipline :

manifestations, formations, stages, examens)

ESPRIT & PROJET NATIONAL

Depuis l'arrivée des arts martiaux cités ci-dessus, malheureusement leur gestion n'a pas été toujours assurée par des personnes intègres. Ainsi de nombreux bouleversements fédéraux lors des précédentes décennies ont traversé le paysage sportif, conduisant à des changements fréquents de dirigeants et structures.

De nombreux clubs issus de fédérations dites « ministérielles » ont rejoint la fédération en 2002, ne souhaitant pas fonctionner avec des fédérations dites ministérielles, évoquant des **projets sportifs inadaptés aux besoins des clubs, des objectifs inexistantes et des encadrements insuffisants**. En outre, ces clubs souhaitaient une meilleure communication fédérale, une implication plus accessible à la vie fédérale, une démocratie à taille humaine et surtout de projets d'animation et de développement destinés à TOUS les licenciés. Tout cela leur permettant un renforcement de leur crédibilité aux yeux de leurs municipalités, des collectivités territoriales et partenaires institutionnels.

Ainsi la fédération propose une alternative. L'objectif fédéral étant :

- 1/ de **développer les disciplines fédérales pour TOUS et les pratiquants de différents horizons sportifs et martiaux**,
- 2/ de **répondre à un souhait de pratique faisant défaut dans les grandes fédérations**, c'est-à-dire proposer un **PROJET SPORTIF ADAPTÉ à tous**,
- 3/ et dans le même temps, **RENFORCER LA COMMUNICATION au sein de la structure**, notamment en matière de relation humaine plus propice à une structure de moindre importance : renforcement de l'écoute, du partage et de la convivialité et,
- 4/ répondre à une **tarification d'adhésion moins coûteuse** notamment pour un pratiquant en situation de loisir.

FONCTIONNEMENT NATIONAL

Compte tenu des disciplines sportives qui rejoindront la fédération, il faut prévoir un dispositif qui permette à chaque discipline de fonctionner en autonomie tout en ayant un lien avec la structure-mère.

Ainsi pour chacune des disciplines un représentant de chaque discipline doit pouvoir siéger au comité directeur et parallèlement diriger la DIVISION SPORTIVE NATIONALE QU'IL REPRÉSENTE.

- DIVISIONS SPORTIVES NATIONALES : une division par discipline qui gère la partie sportive et technique en autonomie avec un budget propre (enveloppe de dépense au prorata des licences commandées).

- ADHESION DES CLUBS : Une seule affiliation par club (et entreprise privée) et une seule licence par adhérent.

- ADMINISTRATION ET FINANCES : gestion centralisée avec un « compteur-licences » pour chaque discipline. Sur le site Internet, les commissions sportives apparaissent par département. Un club multisports peut être présent dans différentes commissions mais ne règle qu'une seule fois son affiliation.

- AFFILIATION/LICENCE : La prise d'affiliation et de licence doit pouvoir se prendre par DIVISION SPORTIVE sur le site Internet fédéral mais aussi dans les autres commissions sportives. Ainsi un même club peut contracter des licences dans plusieurs commissions sportives compte tenu des disciplines qu'il pratique. Dans chaque DIVISION SPORTIVE NATIONALE les clubs sont répertoriés par REGION (LIGUE). C'est le siège national qui gère la prise de licences et répertorie les licenciés sur le site Internet fédéral et expédie les licences aux clubs.

- Ainsi FINANCIEREMENT les DIVISIONS SPORTIVES NATIONALES reçoivent une enveloppe financière au prorata des licences commandées et dégrèvé des FRAIS DE FONCTIONNEMENT FÉDÉRAUX & FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES LIGUES RÉGIONALES (quote-part à déterminer en réunion). Ainsi une commission gère son propre budget pour ses propres activités sportives. Un relevé mensuel est diffusé à chacune des DIVISION SPORTIVE NATIONALE afin qu'il connaisse l'état de ses ressources mois par mois.

- UTILISATION DES RESSOURCES D'UNE DIVISION SPORTIVE NATIONALE : La division possède un chapitre bancaire pour son fonctionnement et remet le RESULTAT financier de ses actions à la fédération en fin de saison.

- FORMATION : dispositif commun multi-disciplines pour le BF1° (DAF – animateur/moniteur de club) sur la base de la fédération délégataire avec SPECIALISATION sportive pour le BF2° (DIF – instructeur responsable technique d'un club). Actions de ligues de préférence pour le DAF (et nationales pour le BF2°/DIF et BF3°/DPF – professeur).

- GRADE & ARBITRAGE : chaque DIVISION SPORTIVE NATIONALE est autonome pour la formation et les examens de niveau national.

- GROUPE-FRANCE : chaque DIVISION SPORTIVE NATIONALE est autonome sur le choix de la sélection d'athlètes et doit envisager dans son budget prévisionnel les finances pour se rendre aux RDV internationaux (Euro et Mondial notamment).

- ACTIONS TRANSVERSALES MULTIDISCIPLINES (sport pour tous) : des manifestations sportives aussi bien nationales que de ligues régionales peuvent regrouper des pratiquants notamment pour les JEUNES, NOVICES, FEMININES, HANDISPORT & HAUT NIVEAU.

- COMMUNICATION : Le site internet national et la page Face book FSC diffusent les informations de tous ordres (compétitions, stages, examens, galas, convocation au stage de détection...) et chaque division sportive communique les informations à diffuser au gestionnaire des sites.

FONCTIONNEMENT REGIONAL - Les ligues régionales sont calquées sur la structuration nationale (voir tableau p.1)

- ORGANISATIONS : Côté SPORTIF, les LIGUES organisent leurs propres actions en tenant compte des différentes disciplines. Dans chaque ligue une DIVISION SPECIALISEE gère sa propre spécialité sportive en relation avec les autres spécialités.

- CHAMPIONNATS & GALAS : les demandes sont centralisées au siège national. Chaque ligue régionale dépose ses demandes de manifestation en bloc afin qu'elles soient traitées en début de saison sportive.

- COMMUNICATION : Chacune des LIGUES REGIONALES : idem DIVISION SPORTIVE REGIONALE (diffuse ses propres informations sportives et possède un site internet régional et recueille les inscriptions aux manifestations, stages et examens).

- GRADE : une ligue régionale est autonome pour les **examens du bas de l'échelle des grades** (Ex. : 1er au 3ème degré pour une échelle à 10 degrés). Un président délégué de la commission d'organisation régionale des grades (CORG) et le secrétaire sont proposés par le président de ligue après consultation du bureau exécutif de ligue. Sont également nommés par le président de ligue sous couvert du directeur technique régional (DTR) et désignés par la CSDGE après consultation du Conseil d'administration fédéral :

- un responsable régional des grades et équivalences (RRGE) : sous le couvert du DTR, il administre la commission régionale des grades. Il est chargé de mettre en place les stages de préparation aux examens (formations) et sessions d'examens proprement dits. Ce dernier convoque les jurys en collaboration avec le référent régional des grades (RRG) de la discipline concernée, et d'autre part, examine toutes les sollicitations des clubs (en matière de demande d'examen et VAE).

- un référent régional de grades (RRG) pour chacune des disciplines martiales ou/et sportives ou groupe de disciplines proches. En pratique courante, il s'agit habituellement du plus haut gradé régional de la discipline concernée et chargé de recruter le jury d'examen en collaboration avec l'administrateur de la commission, c'est-à-dire le RRGE.

Pour un **examen d'un grade du milieu de l'échelle** (Ex. : 4ème au 5ème degré pour une échelle à 10 degrés), il s'agit d'une **SESSION INTER-LIGUES**, et à partir d'un grade du haut de l'échelle (Ex. : à partir du 6ème degré pour une échelle à 10 degrés), il s'agit d'une **SESSION NATIONALE**.

- ARBITRAGE : chaque ligue est autonome pour la formation de ses propres officiels régionaux.
Fin